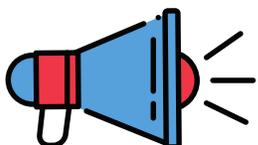


# ACCORD RENOUVELLEMENT CDD CONTACT TRACING TU NE VERRAS PAS LE JOUR !

**Le 23 juin, la CFDT a signé seule l'accord sur le renouvellement des CDD Contact Tracing !**

**Finalelement, la CGT et FO ont décidé de faire valoir leur droit d'opposition.  
Conséquence : l'accord ne s'appliquera pas .**



## Le constat que la CFDT avait fait sur cet accord:



Un réel besoin existait. En effet, **dès juillet les actuels salariés en CDD contact tracing vont céder leur place à de nouveaux CDD.**



La CFDT avait souhaité qu'un **accompagnement pour ces salariés soit inclus et que les priorités d'embauche déjà prévues par notre CCN soient rappelées.**



Comme son nom l'indique il s'agissait d'un **accord dérogatoire et clairement délimité. Il ne remettait pas en cause l'article 17 de la CCN.**



La CFDT avait demandé et obtenu la mise en place d'un **suivi de l'accord** au niveau local comme national afin de s'assurer que cet allongement de la durée temporelle en CDD ait favorisé l'embauche en CDI.



**A noter :** l'indemnité de fin de contrat avait été portée à 12 %, elle restera donc à 10%



**La CFDT aurait bien entendu souhaité que les 5.800 salariés en CDD contact tracing soient embauchés en CDI mais à la Sécurité Sociale, la question des effectifs est à la main des Pouvoirs Publics et non de l'employeur. C'est dans le cadre de la négociation des COG à venir que la CFDT se battra pour obtenir des emplois pérennes.**

Flashez pour adhérer



**La CFDT avait fait le choix de la négociation et avait obtenu des avancées au profit des salariés concernés.**

**La CFDT regrette l'échec de la mise en place de cet accord.**